



PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février, à 19 heures, le Conseil Municipal de Fontenilles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS

Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

PROCURATIONS

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET
Mme RECH procuration à Mme FIERLEJ
Mme LEROUX procuration à Mme DASSENOY
M. DOLAGBENU procuration à Mme SANDOVAL
M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

ABSENTS

M. AITA,

SECRETAIRE

Mme TRIAES

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 24/01/23.

Finances :

1- Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Questions diverses.

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 14 février 2023

Nombre de membres du conseil municipal : 29

Transmission en sous-préfecture : 13 février 2023

En exercice : 29

Présents : 23 + 5 procurations

Votants : 28

La réunion a débuté à 19 heures, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme TRIAES en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	27 (avant arrivée de M. El Hammoumi)
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2023.

VOTE	POUR	27 (avant arrivée de M. El Hammoumi)
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire débute l'ordre du jour.

19h09 : Arrivée de M. EL HAMMOUMI

FINANCES :

1- Débat d'Orientations Budgétaires 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) instituant le principe d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif ;

Vu la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRE) qui dans son article 107 « renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l'article L2312-1 sur les règles relatives à la forme et au contenu du débat du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Fontenilles ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour permettre de débattre des orientations générales du budget 2023 de la commune de Fontenilles, les élus du Conseil Municipal ont été invités à prendre connaissance d'un rapport portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances, pour une présentation, suivie d'un échange.

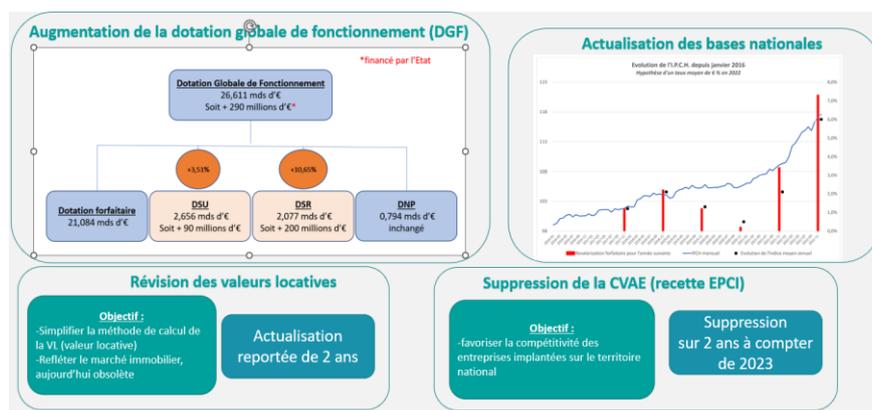
Présentation de M. Meyer :

- **Résultat provisoire 2022 :**
- **Comptes clos – en attente du compte de gestion**

Budget principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
		REALISATIONS	REALISATIONS
	TOTAL DEPENSES	5 112 349,60	3 519 322,38
	TOTAL RECETTES	5 186 973,21	3 790 662,22
	RESULTAT de L'EXERCICE	74 623,61	271 339,84
	RESULTAT ANTERIEUR 2021	559 125,22	891 400,21
	RESULTAT CUMULE	633 748,83	1 162 740,05
Résultat global de clôture Budget Principal			1 796 488,88
Reste à réaliser - report de crédits			378 514,53
Résultat global de clôture 2022 Cumulé			784 225,52

1. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL

- **Les principales mesures du PLF 2023 :**



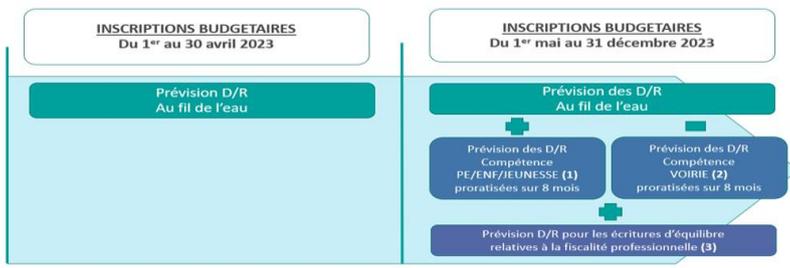
- **Les indicateurs sur le plan national**

Synthèse des indicateurs de stabilité des prix

	Déficit public	Dettes publiques	Inflation
Règles du jeu	≤ 3%	≤ 60%	± 2%
	Traité de Maastricht		BCE
Tendance 2022	5%	111,50%	5,8%
Tendance 2023	5%	111,20%	4,8%
Indicateur			

2. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Structure du Budget Primitif 2023 :



D/R = Dépenses et Recettes

(1) Reprise de la compétence à la VILLE

(2) Transfert de la compétence au GOT

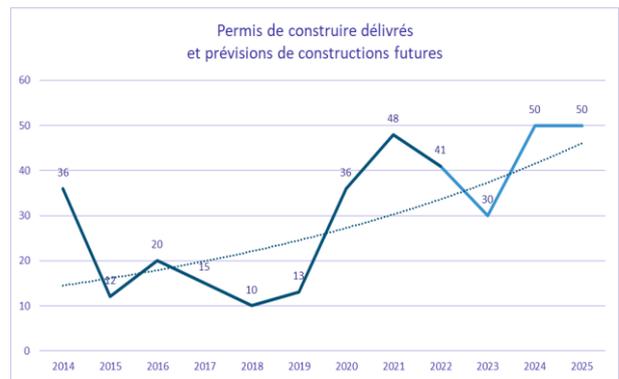
(3) La fiscalité pro, encaissée tout au long de l'année par la CCGT, devra transiter comptablement dans les comptes de Fontenilles avant d'être redistribuée au GOT

3. LES INDICATEURS LOCAUX

Evolution de la population



Evolution des permis de construire



4. LE PERSONNEL COMMUNAL

Pyramide d'âges



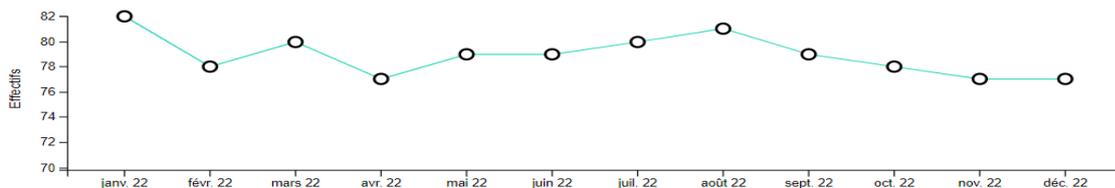
Catégories hiérarchiques

- Catégorie C : 80,31%
- Catégorie B : 11,56%
- Catégorie A : 5,31%
- Autres : 2,82%

Typologie de contrats

- Titulaires : 81,23%
- Contractuels de droit public : 16,19%
- Contractuels de droit privé : 1,40%
- Autres : 1,18%

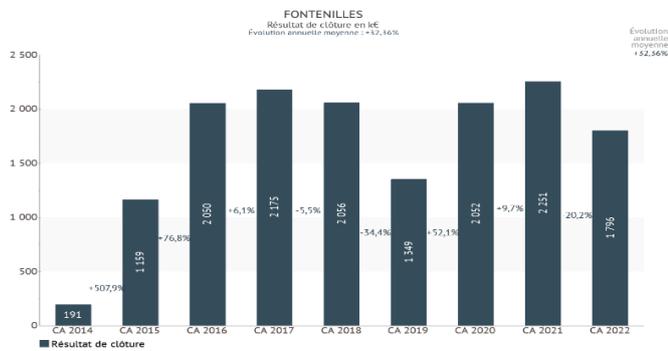
Suivi des effectifs au mois



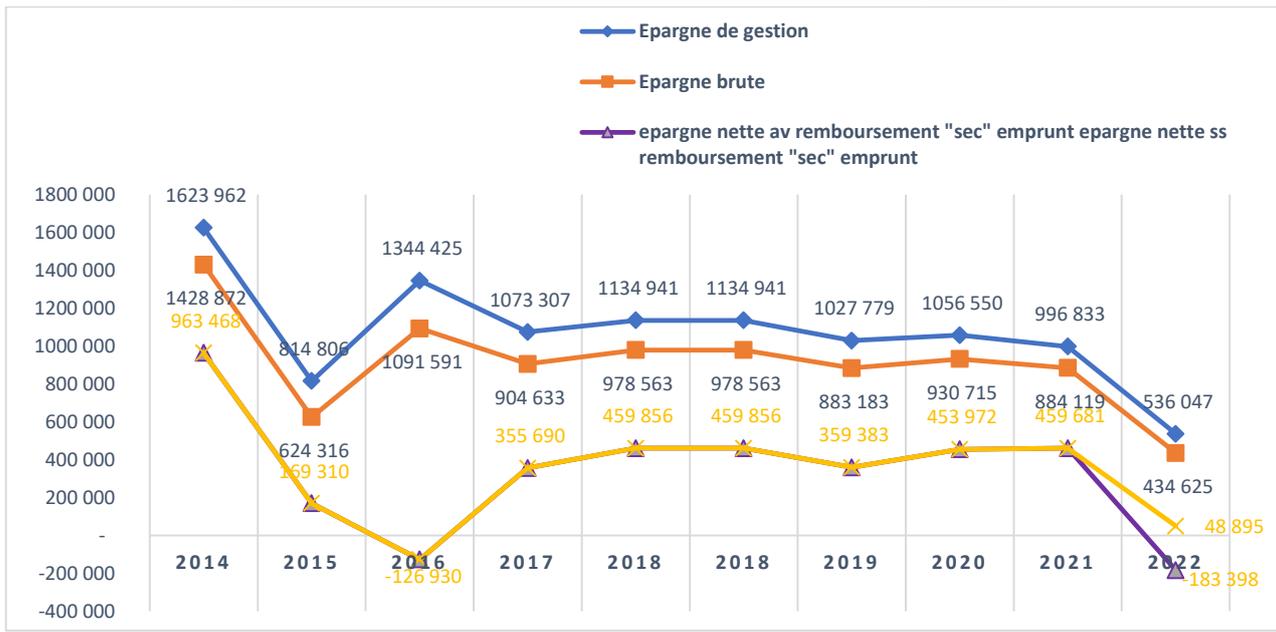
5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE – FONCTIONNEMENT

Bilan synthétique 2022

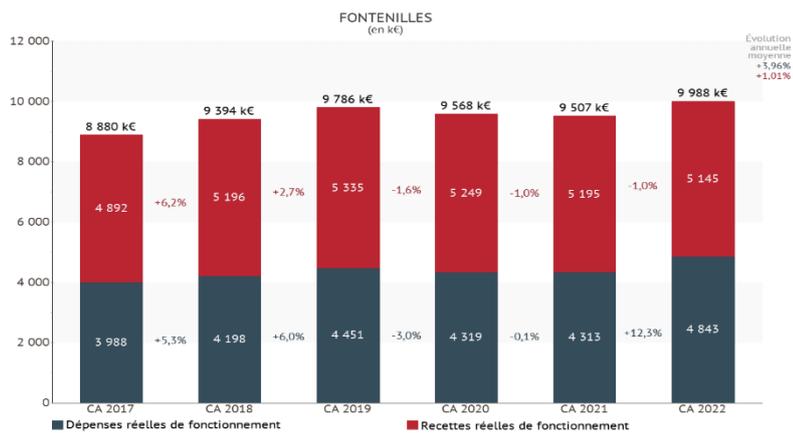
Pré-Résultat de clôture 2022



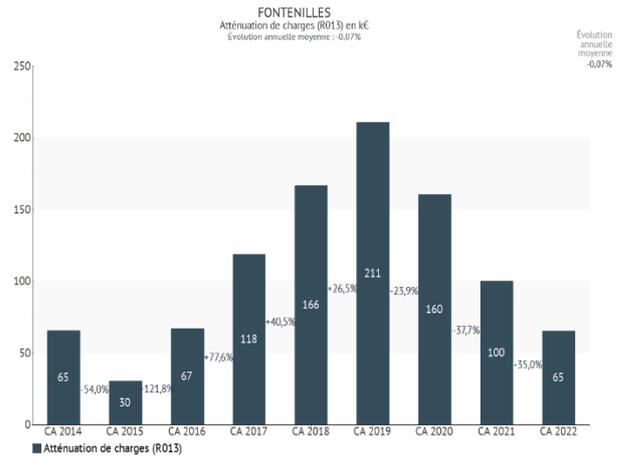
Indicateurs de solvabilité - Les soldes intermédiaires de gestion



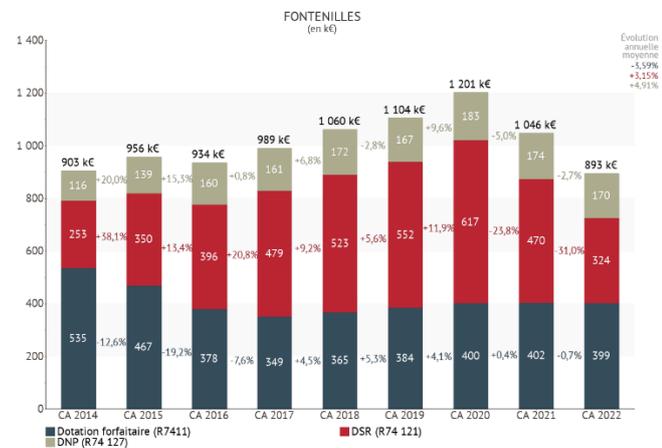
Bilan de la section de fonctionnement 2022 - Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



Des dépenses de fonctionnement en hausse et des recettes de fonctionnement sévèrement amputées par l'Etat



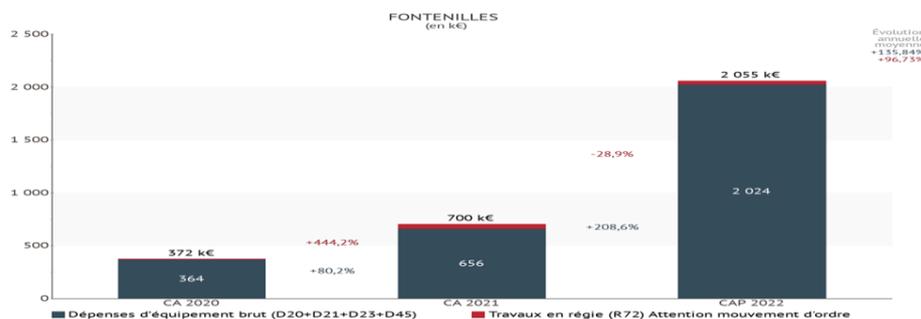
Les recettes de fonctionnement 2022 – Focus sur les dotations de l'Etat

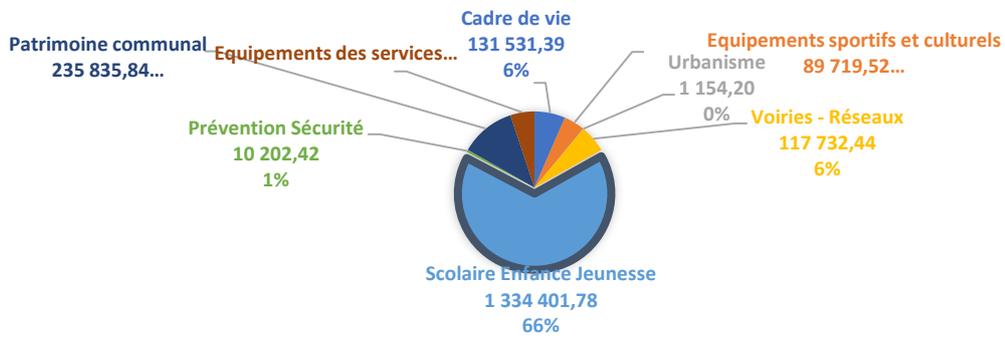


Les recettes de fonctionnement 2022 – Focus sur les atténuations de charge

LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement 2022

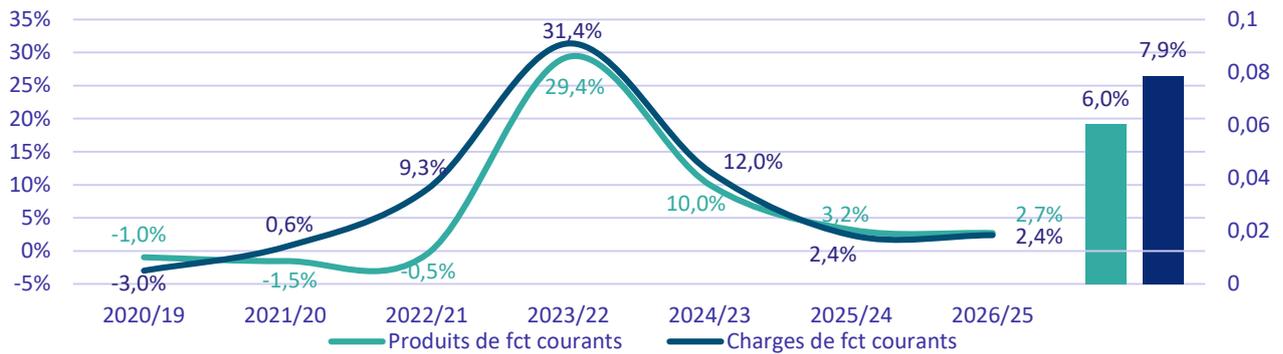




6. ORIENTATIONS 2023 ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2025

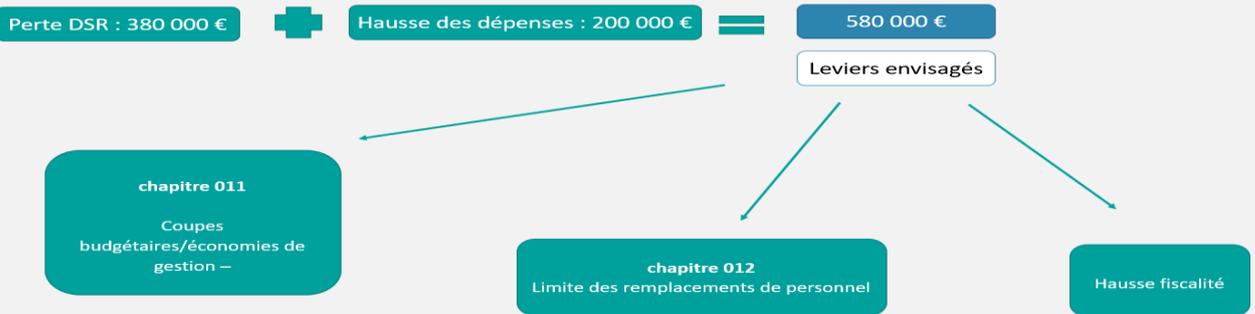
Les dépenses de fonctionnement

Comparatif de l'évolution annuelle des charges et des produits de fonctionnement courant

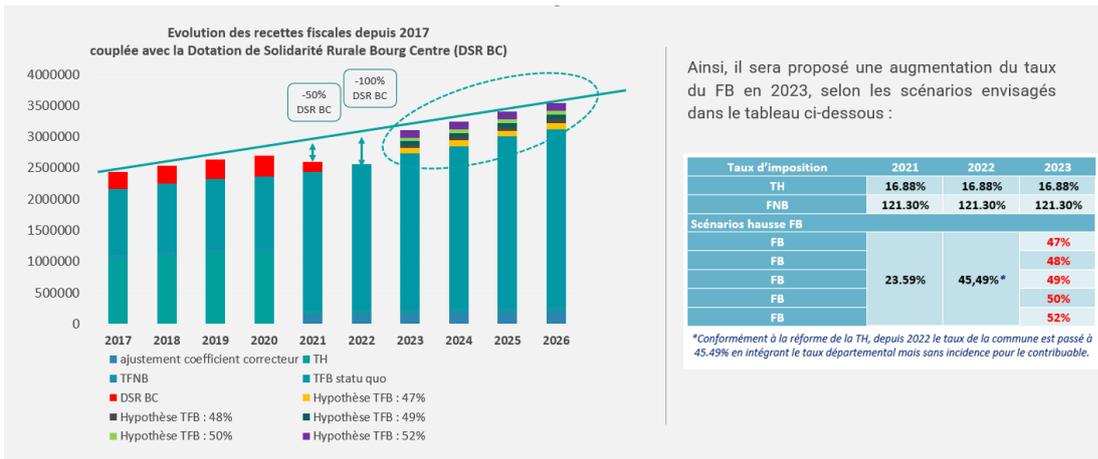


Les mesures à prendre

Pour faire face aux enjeux budgétaires qui touchent l'ensemble des collectivités (inflation et hausse du point d'indice), mais également à la perte de recette pour Fontenilles (part Bourg Centre de la DSR depuis 2021), **les leviers budgétaires et fiscaux doivent être activés.**

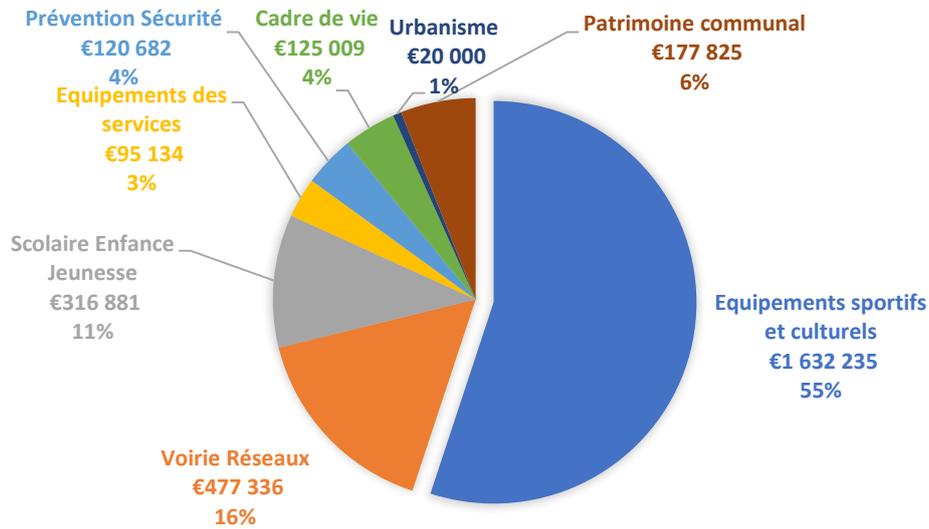


Hypothèses d'augmentation des taux – impact sur les recettes fiscales



Le programme d'investissement 2023

Répartition des dépenses d'équipement 2023 par thèmes



Focus sur les thèmes

Thème	TOTAL	IB 2023	RAR 2022	
Equipements sportifs et culturels	1 632 235 €	1 601 000 €	31 235 €	AMENAGEMENT PLAINE DES SPORTS : 1 595k € ROUTE DE BONREPOS : 322k €
Voirie Réseaux	477 336 €	457 700 €	19 636 €	
Scolaire Enfance Jeunesse	316 881 €	179 985 €	136 896 €	Reliquat Espace La Fontaine
Equipements des services	95 134 €	87 243 €	7 891 €	Système vidéo protection
Prévention Sécurité	120 682 €	50 200 €	70 482 €	Finalisation aménagement parc Cazalère
Cadre de vie	125 009 €	125 009 €	64 269 €	
Urbanisme	20 000 €	20 000 €	- €	
Patrimoine communal	177 825 €	129 720 €	48 105 €	Finalisation mise en œuvre fibre noire
TOTAL	2 965 103 €	2 650 857 €	378 515 €	

Point sur la dette communale

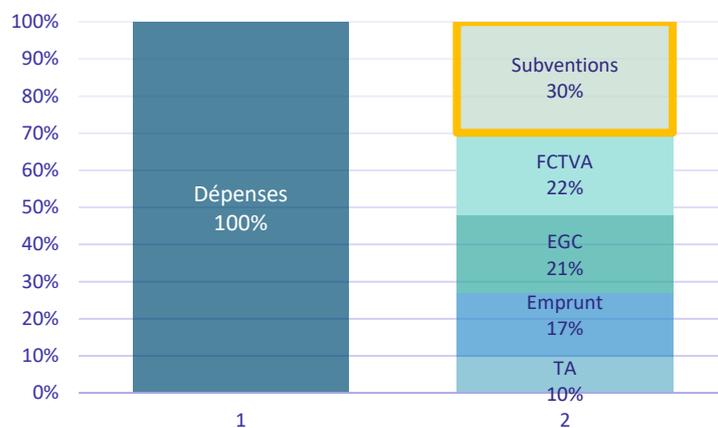
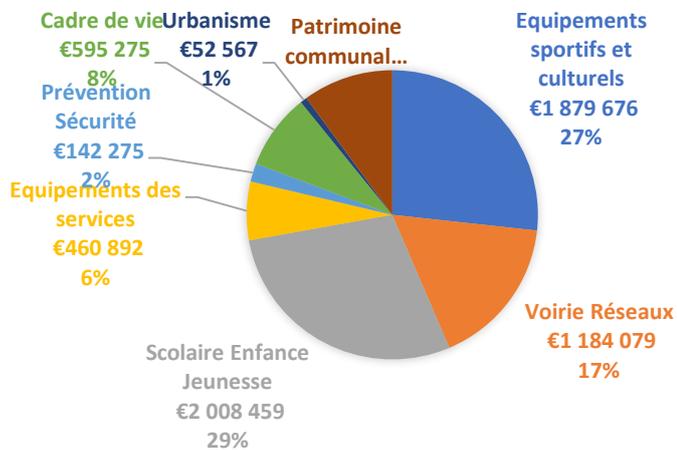
Notionnel	Nombre de financements	14	4 372 048€ CRD (au 01/01/2023)
	Durée de vie résiduelle	19 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans et 8 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	91,01%	2,05% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	8,99%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
Annuités	Capital	367 K€	454 577€ Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	87 K€	
	ICNE au 31/12/2023	29 K€	
Marché	€ster	2,2% → (2,20% au 01/01/2023)	2,25% Taux fixe 15 ans → (2,25% au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	2,38% → (2,38% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 20 ans	2,16% → (2,16% au 01/01/2023)	

7. LES ORIENTATION DU PPI 2020-2025

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement ...

... et son financement



M. le Maire ouvre le débat et invite les élus à formuler leurs remarques ou questionnements.
Aucune question n'est soulevée.

M. le Maire demande à l'assemblée de voter sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 et la tenue d'un débat:

VOTE		
	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Questions diverses posées par le groupe Fontenilles Ensemble :

Pourrions-nous avoir le détail sur le coût de l'énergie :

Réponse de M. le Maire :

Le coût de l'électricité, éclairage public compris, est le suivant :

196 708,65 € en 2020

199 279,39 € en 2021

362 646,54 € en 2022

Pour contrer cette envolée des tarifs de l'énergie, plusieurs mesures ont été mises en place notamment des mesures de rigueur énergétique dans les bâtiments et l'extinction de l'éclairage public à partir de 23h.

Nous souhaiterions avoir un comparatif des charges de fonctionnement par poste entre 2021 et 2022 :

Réponse de M. le Maire

Le CA 2021 vous a été transmis lors du conseil municipal du 29/03/22, vous disposez donc déjà des éléments de 2021, toutefois nous vous les transmettons une nouvelle fois.

Le CA 2022 vous sera remis lors de son adoption au mois de mars 2023, nous sommes actuellement dans l'attente du compte de gestion 2022 du comptable, pour pouvoir communiquer des chiffres définitifs.

Quel est l'impact sur le budget de la modification des prix de la cantine scolaire ? Quel est l'impact sur le budget des familles ? :

Quel est le prix moyen payé par repas par élève. Quelles modifications cela engendre par rapport aux budgets antérieurs (n-1, n-2) et à venir ? (n+1).

Réponse de M. le Maire

Nous vous avons demandé hier par mail en milieu d'après-midi de préciser votre 2^{ème} question, nous avons reçu votre retour aujourd'hui à 17h.

Ce point a été présenté lors du conseil du 05 juillet au cours duquel, Mme Vitrice, vous étiez absente. Cependant ce document, qui présente notamment l'impact pour les familles, vous a été transmis tout comme à l'ensemble des membres du conseil, le 07 juillet. Je vous les reprecise toutefois :

Concernant la tarification aux familles :

Pour rappel ces nouveaux tarifs de la restauration scolaire ont été mis en place en septembre 2022, l'impact pour le budget de la ville, pour être correctement mesuré, devra être évalué sur une année pleine.

Nous sommes toujours dans l'attente du conventionnement avec la CAF qui devrait aboutir d'ici le mois de juin, afin de pouvoir disposer des Quotients Familiaux des familles. Dans cette attente, nous avons sollicité cette information directement auprès des familles, mais nous ne disposons pas encore de l'ensemble de ces données.

Néanmoins, un travail est en cours pour poser un premier bilan de cette tarification sociale, qui sera présenté lors de la Commission Enfance du 15 février prochain. Je peux déjà vous préciser :

Sur un total de 542 familles concernées par la restauration scolaire :

-Prix moyen tranche 1 : 1€ (concerne 10% des familles)

-Prix moyen tranche 2 (entre 1,55 et 5,29€) : 3.52€ (moyenne qui sera détaillée lors de la commission enfance) (concerne 64% des familles)

-Prix moyen tranche 3 : 5.30 € (concerne 16% des familles).

Concernant le coût de la restauration scolaire pour la ville :

-2020 : 6.15 €

Le reste à charge pour la commune s'élève à 197k € (inclus énergie/eau)

-2021 : 5.21 €

Le reste à charge pour la commune s'élève à 183k € (inclus énergie/eau)

-2022 : 5.31 €

Le reste à charge pour la commune s'élève à 208k € (inclus énergie/eau)

-**2023** : il est trop tôt pour le calculer en raison de l'incertitude des hausses de l'énergie, des consommables, des denrées alimentaires, bien que des actions soient entreprises pour limiter ces coûts sans impacter la qualité.

Je vous rappelle également que nous avons sollicité une subvention auprès de l'état pour la mise en place de cette tarification sociale, qui est en cours de calcul par les services de l'état.

Le montant des travaux pour les aménagements de l'Espèche s'élève à 1595K€. Nous souhaiterions en connaître le détail. :

Réponse de M. le Maire

Je vous rappelle que la zone sportive de l'Espèche a été baptisée « Plaine des sports Christian Jumel » et inaugurée le 16 octobre 2021.

Par ailleurs, le détail du projet a été exposé au cours de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022, une note explicative a été adressée à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Toutefois, je vous en rappelle le contenu :

	Montant TTC
Travaux préparatoires	78 000 €
Terrains de Tennis	190 248 €
Terrain de Football à 5 enherbé	31 173 €
Espace Fitness	67 620 €
Pumptrack	163 836 €
Aménagement paysager – mobilier – clôture - piétonnier	243 928 €
Terrain synthétique	819 124 €
TOTAL	1 593 929 €

INFORMATIONS DIVERSES :

Evènements culturels à venir :

16/02/2023 : Rencontre d'auteur à la Médialudo à 20h30. Claire Michaud-Destriau, auteure fonsorboise aura le plaisir de venir vous présenter son dernier livre « Une brèche dans le mur ».

La séance est levée à 20h05, M. le Maire remercie l'assemblée.

**Le secrétaire de séance,
Jocelyne TRIAES**

**M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH**